



Commission économique pour l'EuropeComité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé**Équipe de spécialistes des politiques d'innovation
et de compétitivité****Onzième réunion**Genève, 1^{er} et 2 novembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau**Ordre du jour provisoire annoté de la onzième réunion****Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 1^{er} novembre 2018 à 10 heures**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (ECE/CECI/ICP/2018/1).
2. Débat de fond (partie I) :
La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable.
3. Débat de fond (partie II) :
 - a) Échange de vues sur d'éventuels principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable ;
 - b) Échange de vues sur un éventuel index sous-régional des politiques d'innovation ;
 - c) Examen du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 septembre 2018).

** Les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations doivent s'inscrire en ligne à l'adresse <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=p9KIqs>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 14 avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les participants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



4. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la dixième réunion.
5. Plan d'exécution des activités intersessions pour la période 2018-2019 (ECE/CECI/2018/2, annexe II).
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information/ discussion</i>
Ordre du jour	ECE/CECI/ICP/2018/1	Information
Plan d'activités intersessions pour 2018-2019	ECE/CECI/2018/2, annexe II	Information
Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables	ECE/CECI/2018/3	Information
Projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable	ECE/CECI/ICP/2018/INF.1	Discussion
Document de réflexion sur le contenu et le processus de création d'un index sous-régional des politiques d'innovation	ECE/CECI//ICP/2018/INF.2	Discussion
Document de réflexion sur d'éventuels principes de haut niveau applicables aux politiques d'innovation	ECE/CECI/ICP/2018/INF.3	Discussion

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

(ECE/CECI/ICP/2018/1)

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité adoptera son ordre du jour.
2. La onzième réunion aura pour objectifs :
 - a) D'examiner les questions de fond liées au programme de travail de l'Équipe de spécialistes et d'en débattre ;
 - b) De passer en revue les résultats obtenus et les activités menées depuis la dixième réunion et de convenir d'un plan d'activités à mettre en œuvre jusqu'à la douzième réunion, en 2019.
3. L'Équipe de spécialistes élira son Bureau conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et aux pratiques des organes de la CEE (E/ECE/1468, annexe III, par. V.8, p. 19). Le mandat des nouveaux membres du Bureau commencera à la fin de la présente réunion.

2. Débat de fond (partie I) : La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d’innovation pour une croissance durable et équitable

4. Dans le cadre de cette partie du débat de fond, les décideurs et les experts feront part de données d’expérience issues de la région de la CEE quant aux possibilités en matière de développement durable créées par la quatrième révolution industrielle et aux obstacles qu’il faudra surmonter. Ils débattront de la manière dont les politiques d’innovation et les institutions chargées de cette question peuvent contribuer à exploiter les avantages de cette révolution, à faire face aux difficultés qu’elle posera et à trouver des compromis, en particulier en vue de la réalisation de l’objectif de développement durable (ODD) 8 sur le travail décent et la croissance économique.

5. Selon la Banque mondiale, la croissance économique a été le principal facteur du recul de la pauvreté dans le monde au cours des vingt-cinq dernières années. Cependant, tous les pays n’ont pas connu les mêmes taux de croissance avec pour conséquence une baisse du niveau de pauvreté plus ou moins marquée, et un creusement des inégalités de revenu dans certains des pays à forte croissance. En outre, il est devenu patent qu’une croissance économique fondée sur les produits et les processus de production actuels n’est pas viable au vu des capacités de la planète. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 appelle désormais les États membres à suivre le chemin d’une croissance différente, qui soit socialement équitable et écologiquement durable.

6. Cette quête ambitieuse s’inscrit dans un environnement économique incertain et en rapide évolution. Le concept de quatrième révolution industrielle (ou industrie 4.0) est apparu ces dernières années pour caractériser les changements potentiellement radicaux qui pourraient toucher l’économie mondiale et la société dans son ensemble au cours des prochaines décennies. Cette révolution s’appuiera sur l’innovation et sur des technologies qui gommeront les frontières entre les sphères physique, numérique et biologique et transformeront la manière dont nous produisons, consommons et interagissons, ainsi que la façon dont nous pourrons à terme réaliser les objectifs de développement durable. Au nombre de ces technologies figurent l’intelligence artificielle, la robotique, l’Internet des objets, l’impression 3D, les nanotechnologies et les biotechnologies¹.

7. Les avantages que la quatrième révolution industrielle peut apporter au niveau mondial et aux pays prêts à exploiter les possibilités qu’elle offre sont gigantesques. De nouvelles idées d’activités et des technologies novatrices portent la promesse de gains significatifs en termes d’efficacité et de productivité. Le coût du transport et des communications continuera de diminuer, a fortiori à mesure que de nouvelles prestations de services réduiront la nécessité d’expédier physiquement des produits, que les chaînes logistiques et les chaînes d’approvisionnement mondiales gagneront en efficacité et que de nouveaux marchés s’ouvriront². Cela vaut particulièrement pour le commerce transfrontière de services, pour lequel il est possible de puiser dans le bassin de main-d’œuvre des pays en transition. Ces pays pourraient souvent accéder directement aux technologies et aux normes les plus récentes en sautant les étapes intermédiaires. Ainsi, grâce à la téléphonie mobile et à la banque à distance, de nombreux pays en développement n’ont plus besoin d’investir dans les réseaux câblés et les agences bancaires.

8. La quatrième révolution industrielle pourrait également permettre d’améliorer l’efficacité de l’utilisation de l’énergie et des ressources, et donc de protéger l’environnement et de réduire les émissions de carbone. Elle peut jouer un rôle moteur dans le passage à l’économie circulaire, comme le fait déjà l’innovation, et à des modes de consommation et de production durables. De nouveaux procédés, technologies, services et modèles économiques redéfinissent la durée de vie des produits, de la conception jusqu’à l’élimination et au recyclage, en passant par la production et l’utilisation. De même, des formes innovantes

¹ Forum économique mondial, « La quatrième révolution industrielle, ce qu’elle implique et comment y faire face », 2016.

² Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, « Industry 4.0, Opportunities and Challenges of the New Industrial Revolution for Developing Countries and Economies in Transition », 2016.

de consommation durable, telles les plateformes de consommation collaborative, apparaissent dans des domaines comme les transports et le logement.

9. Pourtant, les pays de la CEE éprouvent de nombreuses difficultés à tirer parti de ces avantages, qui peuvent varier considérablement en fonction du niveau de développement, de la situation géographique et des compétences. Actuellement, l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest et certaines parties de l'Asie jouent un rôle moteur, les autres régions du monde étant à la traîne³. Des technologies comme l'automatisation, la robotique et la fabrication additive, associées aux modifications de la structure de l'offre et de la demande et à l'évolution du coût des transactions, transformeront par exemple certaines activités à forte intensité de main-d'œuvre en activités à forte intensité de capital, ce qui réduira ou supprimera les incitations à délocaliser la production dans les pays en développement ou en transition aux marchés du travail à bas salaires. Les entreprises des secteurs du textile et de l'automobile relocalisent de plus en plus les activités de production qui avaient été délocalisées dans des pays émergents. La plupart des transformations structurelles de l'économie mondiale ont donné naissance à de nouveaux métiers et secteurs, souvent dans les services, qui ont rapidement supplanté et ralenti la demande de main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier et agricole. La rapidité des changements liés à l'industrie 4.0 suscite désormais des préoccupations aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement quant à la façon de créer de nouveaux emplois et de réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux. Selon la Banque mondiale, jusqu'à deux tiers des emplois existants pourraient être automatisés à l'aide de technologies déjà disponibles ou susceptibles d'apparaître dans un futur proche, tandis que le McKinsey Global Institute prévoit qu'environ la moitié des emplois pourraient être concernés. Les écarts en matière de connaissances, de gouvernance et d'infrastructures qui existent entre les pays développés et les pays en développement continuant de se creuser, les pays en transition subiront dans une large mesure les conséquences de cette évolution.

10. La quatrième révolution industrielle peut créer des systèmes de production écologiques, propres, équitables et durables, ainsi qu'une large gamme d'emplois nouveaux, bien rémunérés et gratifiants et d'autres possibilités ouvertes à tous. Cependant, une action concertée sera nécessaire pour la mettre au service du développement durable. Pour rester compétitifs, les pays de la CEE devront, sous une pression croissante, mener des réformes afin de mettre en place, d'améliorer et d'adapter les conditions-cadres du développement que sont notamment une bonne gouvernance, des compétences adaptées, des infrastructures efficaces, des marchés du travail flexibles, des systèmes juridiques réactifs et des règles et réglementations appropriées. Pour ce faire, les politiques d'innovation et les institutions chargées de cette question devraient jouer un rôle de premier plan.

11. Pour que la restructuration de l'économie permette de relever ce défi dans le contexte de l'industrie 4.0, il faudra innover sur le plan technologique, investir dans le capital humain, disposer d'infrastructures et d'institutions efficaces, et mettre en œuvre des politiques et des réglementations flexibles⁴. L'innovation et la mise à niveau technologique sont les principaux moyens d'atteindre les cibles de l'ODD 8, en particulier parce qu'elles stimulent la productivité économique, l'esprit d'entreprise et l'utilisation efficace des ressources. Ce n'est qu'avec des compétences de pointe, un appui et des règles du jeu que les pays seront en mesure de tirer le meilleur parti des possibilités de croissance durable et équitable que ces changements pourraient susciter.

12. La quatrième révolution industrielle aura des conséquences sur des systèmes entiers de production, de gestion et de gouvernance. Il sera essentiel de mettre en œuvre des mesures intégrées, souples et globales faisant intervenir un large éventail de parties prenantes publiques et privées œuvrant dans différents domaines, qui devront être soigneusement coordonnées entre les pays et les régions conformément à des pratiques et à des principes clairement définis.

³ Livre blanc du Forum économique mondial, « Technology and Innovation for the Future of Production: Accelerating Value Creation », 2017.

⁴ CNUCED, « Development and Globalization, Facts and Figures 2016 ».

13. Les participants débattront d'une série de questions, dont les suivantes :
- a) Qu'entendons-nous par quatrième Révolution industrielle et comment celle-ci pourrait-elle transformer l'économie et la société du point de vue du développement durable ?
 - b) Quels sont, pour la région de la CEE, les défis à relever, les possibilités à exploiter et les trajectoires de développement potentielles à suivre ?
 - c) Quelles incidences cette transformation pourrait-elle avoir sur l'emploi, les inégalités et la durabilité environnementale, notamment sur le développement de modes de production et de consommation de plus en plus circulaires, à l'intérieur des pays de la région de la CEE et entre eux ?
 - d) De quelles politiques, règles, institutions et conditions-cadres la région de la CEE aura-t-elle besoin pour exploiter les possibilités de développement durable tout en évitant ou en atténuant les risques ?
 - e) Comment les politiques d'innovation et les institutions chargées de cette question peuvent-elles jouer un rôle moteur et productif dans ce contexte ?
14. Les conclusions de ce séminaire alimenteront les travaux du Forum régional pour le développement durable, qui porteront notamment sur l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique – et sur les progrès enregistrés vers la réalisation des objectifs de développement durable au niveau régional.

3. Débat de fond (partie II)

a) **Échange de vues sur d'éventuels principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable**

15. En s'appuyant sur les discussions du débat de fond, l'Équipe de spécialistes examinera les idées contenues dans un document de réflexion sur des principes de haut niveau qui pourraient être appliqués aux politiques d'innovation et aux institutions chargées de cette question (ECE/CECI/2018/INF.3), qui a été élaboré à la demande de représentants à la douzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue en mars 2018. S'inspirant de l'expertise et des expériences issues de toute la région, les représentants réfléchiront à l'utilité, au contenu, au processus d'élaboration et à l'adoption de principes de haut niveau qui pourraient orienter la poursuite du dialogue sur les politiques régionales en vue d'examiner, de concevoir, de réformer et d'harmoniser les politiques d'innovation et les institutions chargées de cette question dans les pays de la CEE.

b) **Échange de vues sur un éventuel index sous-régional des politiques d'innovation**

16. L'Équipe de spécialistes examinera un document de réflexion sur le contenu et le processus d'élaboration d'un éventuel index sous-régional des politiques d'innovation (ECE/CECI/2018/INF.2), conformément aux débats de la douzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue en mars 2018.

c) **Examen du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable**

17. L'équipe de spécialistes examinera un premier projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/2018/INF.1), élaboré en réponse aux débats de la douzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue en mars 2018.

4. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la dixième réunion

18 L'Équipe de spécialistes examinera les résultats obtenus et les aspects marquants des travaux menés depuis sa dixième réunion, au nombre desquels :

a) Le document directif intitulé « Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables » (ECE/CECI/2018/3), adopté à la douzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

b) Le Forum économique 2017 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA), qui a eu lieu à Douchanbé (Tadjikistan) en novembre 2017, en parallèle avec la douzième session du Conseil d'administration du SPECA et qui a mis l'accent sur l'innovation au service du développement durable ;

c) L'atelier méthodologique sur le thème « Vers la création d'un index sous-régional des politiques d'innovation », tenu à Kiev (Ukraine) le 14 décembre 2017, organisé en collaboration avec l'Institut d'économie et de prévision de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine, auquel ont participé des parties prenantes des pays du Partenariat oriental de l'Union européenne ;

d) La table ronde sur le thème « Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables », organisée à Genève le 1^{er} mars 2018 à l'occasion du Forum régional sur le développement durable pour la région de la CEE ;

e) L'atelier régional de renforcement des capacités sur le thème « Développer le transfert de technologie et la capacité des petites et moyennes entreprises des pays d'Asie centrale à commercialiser des technologies », organisé à Astana (Kazakhstan) les 30 et 31 mai 2018 en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie ;

f) L'Atelier régional sur le thème « Stratégie d'innovation et applications et infrastructures technologiques innovantes pour les ODD », organisé à Bakou (Azerbaïdjan) les 4 et 5 juillet 2018 en collaboration avec la CESAP et parallèlement à la dixième session du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA ;

g) La dixième session du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA, organisée à Bakou (Azerbaïdjan) le 5 juillet 2018 en collaboration avec la CESAP ;

h) La manifestation parallèle sur le thème « Technologie et innovation pour le développement durable : expériences régionales de promotion de l'emploi des jeunes et de résorption des inégalités », organisée avec d'autres commissions régionales et le Président du Groupe des 77 et de la Chine à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018 ;

i) L'atelier consultatif sur les études de prospective en matière de technologie et le suivi des politiques d'innovation, qui sera organisé à Minsk (Biélorus) à l'automne 2018 ;

j) Le lancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan, à Bichkek ;

k) Plusieurs contributions de fond à des manifestations et à des publications, notamment la Semaine Eurasie de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Forum économique d'Astana 2018 et le China International Finance Forum de 2018, fondées sur les travaux de l'Équipe de spécialistes.

19. Les représentants seront invités à faire le bilan des activités passées et à débattre des moyens efficaces de faire connaître les résultats obtenus par l'Équipe de spécialistes.

5. Plan d'exécution des activités intersessions pour la période 2018-2019

(ECE/CECI/2018/2, annexe II).

20. Le secrétariat informera l'Équipe de spécialistes des principaux résultats de la douzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue du 26 au 28 mars 2018 à Genève.

Plan d'activités pour 2018-2019

21. L'Équipe de spécialistes examinera les propositions concernant les travaux à mener durant le reste de l'année 2018 et en 2019, conformément au plan d'exécution des activités intersessions pour 2018-2019 élaboré par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2018/2, annexe II), et notamment les suivantes :

a) La publication de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan ;

b) Un guide méthodologique pour les études sur l'innovation au service du développement durable, qui sera élaboré à partir de consultations au sein de l'Équipe de spécialistes (voir le projet de guide soumis à discussion – ECE/CECI/2018/INF.1) ;

c) La poursuite de l'élaboration, en tenant compte des commentaires et des préférences de l'Équipe de spécialistes, d'éventuels principes de haut niveau applicables aux politiques d'innovation en faveur du développement durable, sur la base du document de réflexion présenté (ECE/CECI/2018/INF.3) ;

d) La poursuite de l'élaboration d'une méthodologie pour la création d'un index sous-régional des politiques d'innovation (voir document de réflexion ECE/CECI/2018/INF.2) ; une version préliminaire de cet index sera élaborée si les États membres le demandent et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

e) À la demande de certains États membres, la réalisation en 2019 d'une nouvelle étude sur l'innovation au service du développement durable, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

f) L'organisation d'ateliers consultatifs complémentaires pour appuyer les mesures de réforme conformes aux recommandations issues d'études sur l'innovation antérieures ;

g) L'organisation d'autres activités régionales et nationales de conseil et de renforcement des capacités portant sur des questions spécifiques pour les États membres qui en feront la demande et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires ;

h) L'élaboration d'un projet de stratégie d'innovation pour le développement durable pour le SPECA, qui sera présenté à son Conseil d'administration pour examen en 2019.

22. Les participants sont invités à faire savoir si des États membres de la CEE et d'autres parties prenantes souhaitent fournir un appui extrabudgétaire (sous forme de fonds ou de contributions en nature, notamment des contributions d'experts ou l'organisation d'événements) pour les activités mentionnées ci-dessus.

23. L'Équipe de spécialistes est invitée à examiner et à approuver le plan d'activités pour le reste de l'année 2018 et pour 2019.

6. Questions diverses

24. L'Équipe de spécialistes prendra une décision quant à la date de sa douzième réunion, que le secrétariat propose de tenir les 6 et 7 novembre 2019.

7. Adoption du rapport de la réunion

25. Le rapport sera adopté à la fin de la réunion.

Annexe

Calendrier provisoire

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Jeudi 1^{er} novembre 2018	
10 h 00-10 h 30	Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau
10 h 30-13 h 00	Point 2. Débat de fond (partie I) : La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable
15 h 00-18 h 00	Point 2. La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable (<i>suite</i>)
Vendredi 2 novembre 2018	
10 h 00-11 h 00	Point 3. Débat de fond (partie II) Point 3 a). Principes de haut niveau applicables aux politiques d'innovation
11 h 00-11 h 30	Point 3 b). Index sous-régional des politiques d'innovation
11 h 30-12 h 00	Point 3 c). Discussion du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable
12 h 00-13 h 00	Point 4. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité
15 h 00-18 h 00	Point 5. Plan d'activités intersessions pour 2018-2019 Point 6. Questions diverses Point 7. Adoption du rapport de la réunion